



UNION SYNDICALE DES HOSPITALIERS DE NICE

CHU DE NICE

4, Avenue reine Victoria – CS91179 – 06003 Nice cedex / Tel : 04.92.03.44.73

Nice, le 4/05/2026

Mme La Directrice des Ressources Humaines
Grand Hôtel – DRH – 2ème
CHU de Nice

Objet : Demande de réévaluation des mises en stage et des mises en CDI

Mme la Directrice des Ressources Humaines,

Notre organisation syndicale souhaite attirer votre attention sur le nombre de mises en stage récemment publié pour les catégories ASHQ, AEQ et adjoints administratifs, fixé à 20 au total.

Ce chiffre apparaît largement insuffisant au regard des effectifs concernés et des besoins réels. De nombreux agents, pleinement investis dans leurs missions quotidiennes, demeurent dans une situation de précarité qui ne peut plus être ignorée.

Nous dénonçons également les effets du projet « Bio-nettoyage », qui entraîne une réduction notable des mises en CDI pour cette catégorie. Cette évolution accentue la fragilisation de ces personnels et remet en cause des perspectives pourtant légitimes de stabilisation de l'emploi.

Il est par ailleurs inacceptable que certains agents totalisent plus de deux années d'ancienneté sans bénéficier d'une mise en stage ou d'une mise en CDI, ainsi que de multiples fins de contrats malgré des évaluations professionnelles positives. Nous vous rappelons que les LDG indiquent bien le passage en CDI des agents sur postes vacants qui réunissent à la fois seize mois d'ancienneté et des évaluations satisfaisantes. Nous vous demandons d'appliquer lesdites LDG pour l'ensemble des grades dans les meilleurs délais.

Nous attirons également votre attention sur les concours sur titres, pour lesquels le nombre de postes ouverts dans certaines catégories, notamment les infirmiers en soins généraux, spécialité puériculture, demeure insuffisant.

Au regard de ces éléments, notre organisation syndicale vous demande une réévaluation immédiate du nombre de mises en stage, ainsi que la reprise des mises en CDI selon des critères définis.

Dans l'attente de réponses concrètes de votre part, nous vous prions d'agréer, Mme la Directrice des Ressources Humaines, l'expression de nos salutations distinguées.

GAUBERTI Stéphane
Secrétaire Général CGT CHU DE NICE

CHU de Nice
Direction des Ressources Humaines

04 MAI 2026

COURRIER
ARRIVE-DEPART

U S H N
CGT Hôpital de Cimiez
4, Avenue Reine Victoria 06003 Nice cedex 1
Tel : 04 92 03 44 73 Fax : 04 92 03 43 67
Mail : cgt-ci@chu-nice.fr

Merci de ne pas jeter sur la voie publique
<https://www.cgt-chudenice.fr>

Cimiez : cgt-ci@chu-nice.fr / 34473 – Archet : cgt-ar@chu-nice.fr / 35563 – Pasteur : cgt-pa@chu-nice.fr / 33459

Monsieur Stéphane GAUBERTI
Secrétaire Syndicat C.G.T.
Local Syndical
Hôpital Cimiez

Référence à rappeler :
DRH/HB/ND n°2026-2002

Nice, le 16/06/2026

OBJET : Votre courrier en date du 4 mai 2026

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier en date du 4 mai 2026 relatif aux recrutements sans concours et au passage en CDI.

L'année 2025 a été l'occasion de travailler collectivement à la mise à jour des lignes directrices de gestion (LDG) 2026/2030 du CHU de Nice. Un groupe de travail composé de représentants des organisations syndicales et des responsables ressources humaines s'est réuni à sept reprises pour échanger et définir la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. Les LDG finalisées, et présentées en séance du Comité Social d'Etablissement le 3 décembre 2026, ont permis de définir et fixer :

- Les orientations et critères en matière d'avancement de corps et de grade,
- Les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures,
- Les modalités de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents,
- Les principes et modalités en faveur de la valorisation de la diversité des profils et parcours professionnels.

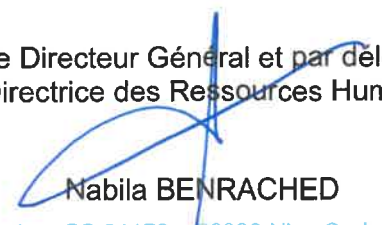
A travers les LDG, le CHU de Nice a souhaité poursuivre une politique dynamique d'intégration au statut de la fonction publique afin de permettre à chaque professionnel de l'établissement de disposer de manière claire et transparente des informations utiles pour sa carrière. Les LDG prévoient la publication du calendrier des concours chaque année pour l'année N et N+1. Pour les 2026 et 2027, le calendrier a été diffusé le 30 avril 2026.

Par ailleurs, les LDG ont arrêté une politique claire et partagée pour les passages en contrat à durée indéterminée. Ainsi, de manière générale, dès lors qu'un professionnel est affecté sur un poste vacant, un passage en CDI est envisagé à partir de 16 mois consécutifs de contrats à durée déterminée, au regard des évaluations professionnelles et de l'avis favorable de l'encadrement.

Toutes ces mesures illustrent la politique volontariste du CHU de NICE pour contribuer de manière forte au bien-être au travail de ses professionnels.

Restant à l'écoute de vos éventuelles observations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Général et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines



Nabila BENRACHED